

Siège social : Le Mans  
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Délibération**  
**Vendredi 6 juin 2014**  
*Locaux du Pays, 40 rue de la Galère 72000 LE MANS*

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 28 mai 2014 pour la séance du vendredi 6 juin 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Installation du Bureau et modalités de fonctionnement commun avec celui du SCoT
- Echanges sur le projet de Pôle Métropolitain « G8 Le Mans – Sarthe »
- Point financier
- Autorisation de travail à temps partiel des agents
- Attribution de subventions
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Avenant à la CDL Département en cours
- Examen du Règlement intérieur
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mmes Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CdC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Samuel Chevallier, Gilles Leproust, Claude Lorient (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CdC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut, M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vavasseur (CdC Portes du Maine) ; M. Sébastien Gouhier (CdC Orée de Bercé Bélois).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, M. Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Mme Nathalie Dupont (CdC Orée de Bercé Bélois), M. Franck Breteau (CdC Bocage Cénomans), M. Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Etaient également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaient également présents pour le SCoT :

Madame Sylvie Cabaret (directrice), M. Julien Roissé (chargé de mission).

**Point ajoutés à l'ordre du jour :**

- Sollicitation pays dans le cadre de Leader pour PCET et projet famille à énergie positive,
- Sollicitation pays dans le cadre du NCR 2012/2015 de Le Mans Métropole pour animation du Conseil de développement du pays du mans et de son agglomération,
- ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de cette association nationale,
- Autorisation aménagement et agencement salle de réunion du pays,
  - o Accord unanime du Bureau syndical pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

Siège social : Le Mans  
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 13

Délibération  
**Vendredi 6 juin 2014**  
*Locaux du Pays, 40 rue de la Galère 72000 LE MANS*

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 28 mai 2014 pour la séance du vendredi 6 juin 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Installation du Bureau et modalités de fonctionnement commun avec celui du SCoT
- Echanges sur le projet de Pôle Métropolitain « G8 Le Mans – Sarthe »
- Point financier
- Autorisation de travail à temps partiel des agents
- Attribution de subventions
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Avenant à la CDL Département en cours
- Examen du Règlement intérieur
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mmes Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Samuel Chevallier, Gilles Leproust, Claude Loriot (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut, M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine) ; M. Sébastien Gouhier (CC Orée de Bercé Béloinois).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, M. Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Mme Nathalie Dupont (CC Orée de Bercé Béloinois), M. Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), M. Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Etaient également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaient également présents pour le SCoT :

Madame Sylvie Cabaret (directrice), M. Julien Roissé (chargé de mission).

Point ajoutés à l'ordre du jour :

- Sollicitation pays dans le cadre de Leader pour PCET et projet famille à énergie positive,
- Sollicitation pays dans le cadre du NCR 2012/2015 de Le Mans Métropole pour animation du Conseil de développement du pays du mans et de son agglomération,
- ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de cette association nationale,
- Autorisation aménagement et agencement salle de réunion du pays,
  - o Accord unanime du Bureau syndical pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

Siège social : Le Mans  
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Délibération**  
**Vendredi 6 Juin 2014**  
*Locaux du Pays, 40 rue de la Galère 72000 LE MANS*

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 28 mai 2014 pour la séance du vendredi 6 juin 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Installation du Bureau et modalités de fonctionnement commun avec celui du SCoT
- Echanges sur le projet de Pôle Métropolitain « G8 Le Mans – Sarthe »
- Point financier
- Autorisation de travail à temps partiel des agents
- Attribution de subventions
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Avenant à la CDL Département en cours
- Examen du Règlement intérieur
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mmes Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Samuel Chevallier, Gilles Leproust, Claude Lorient (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut, M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine) ; M. Sébastien Gouhier (CC Orée de Bercé Béloinois).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, M. Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Mme Nathalie Dupont (CC Orée de Bercé Béloinois), M. Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), M. Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Etaient également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaient également présents pour le SCoT :

Madame Sylvie Cabaret (directrice), M. Julien Roissé (chargé de mission).

Point ajoutés à l'ordre du jour :

- Sollicitation pays dans le cadre de Leader pour PCET et projet famille à énergie positive,
- Sollicitation pays dans le cadre du NCR 2012/2015 de Le Mans Métropole pour animation du Conseil de développement du pays du mans et de son agglomération,
- ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de cette association nationale,
- Autorisation aménagement et agencement salle de réunion du pays,
  - o Accord unanime du Bureau syndical pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

# *Syndicat Mixte du Pays du Mans*

## *Délibération*

### *Bureau syndical*

*Vendredi 06 juin 2014*

---

#### ***Demande de modification suite à l'avenant N°2 de la Convention de Développement Local 2011-2015***

Monsieur le Président propose, suite à l'avenant n°2 de la CDL Département, de modifier le maître d'ouvrage bénéficiaire d'une partie de la dotation proportionnelle, en l'occurrence « la Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois » par « la commune de Moncé-en-Belin », sachant que la communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois ne dispose pas à ce jour de la compétence voirie, seule la commune de Moncé-en-Belin peut prétendre à cette dotation.

***Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, accepte unanimement :***

- ***de proposer au Conseil général de la Sarthe la modification à apporter à l'avenant N°2 de la CDL Département telle que proposé par Monsieur le Président.***

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe  
**Syndicat Mixte  
du Pays du Mans**  
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS  
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.32  
contact@paysdumans.fr



**Le Président**  
Jean-Claude BOULARD

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2014  
Publication : 23/06/2014

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Siège social : Le Mans  
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Délibération**  
**Vendredi 6 juin 2014**  
Locaux du Pays, 40 rue de la Galère 72000 LE MANS

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 28 mai 2014 pour la séance du vendredi 6 juin 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Installation du Bureau et modalités de fonctionnement commun avec celui du SCoT
- Echanges sur le projet de Pôle Métropolitain « G8 Le Mans – Sarthe »
- Point financier
- Autorisation de travail à temps partiel des agents
- Attribution de subventions
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Avenant à la CDL Département en cours
- Examen du Règlement intérieur
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mmes Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CdC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Samuel Chevallier, Gilles Leproust, Claude Lorient (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CdC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut, M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vavasseur (CdC Portes du Maine) ; M. Sébastien Gouhier (CdC Orée de Bercé Béloinois).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, M. Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Mme Nathalie Dupont (CdC Orée de Bercé Béloinois), M. Franck Breteau (CdC Bocage Cénomans), M. Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Etaient également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaient également présents pour le SCoT :

Madame Sylvie Cabaret (directrice), M. Julien Roissé (chargé de mission).

Point ajoutés à l'ordre du jour :

- Sollicitation pays dans le cadre de Leader pour le PCET et le projet familles à énergie positive,
- Sollicitation pays dans le cadre du NCR 2012/2015 de Le Mans Métropole pour animation du Conseil de développement du pays du mans et de son agglomération,
- ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de cette association nationale,
- Autorisation aménagement et agencement salle de réunion du pays,
  - o Accord unanime du Bureau syndical pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

Bureau syndical du vendredi 06 juin 2014

### **Réalisation d'outils de communication relatifs au Plan Climat-Énergie Territorial : Engagement et conventionnement Demande de subvention FEADER / LEADER**

Monsieur le Président rappelle que seules la Ville du Mans et Le Mans Métropole, en tant que collectivités de plus de 50 000 habitants étaient dans l'obligation de définir une démarche climat-énergie d'ici fin 2012. Toutefois, les élus du Pays du Mans ont fait le choix d'engager l'ensemble du territoire dans un Plan Climat-Énergie Territorial.

Considérant :

- l'engagement politique dans la démarche de PCET volontaire voté unanimement le 18 janvier 2011 par les élus réunis à l'occasion du Comité syndical du Pays du Mans ;
- L'adoption du Plan Climat-Énergie Territorial du Pays du Mans et son programme d'actions votée unanimement le 29 janvier 2014 par les élus réunis à l'occasion du Comité syndical du Pays du Mans.

Monsieur le Président rappelle que le Plan climat-énergie territorial et les 20 fiches action adoptés peuvent être utilisés à la fois comme une feuille de route, une boîte à outils, mais aussi pour faire connaître et généraliser les bonnes pratiques. Pour ce faire, il est proposé de réaliser, d'éditer puis de diffuser des documents de communication.

Ces documents seront mis à disposition de chaque structure ayant participé à l'élaboration du Plan Climat-Énergie Territoire, de chaque collectivité du territoire et du Conseil de développement du Pays du Mans et de son agglomération. Des documents seront également conservés dans les locaux du Pays du Mans afin de pouvoir répondre aux potentielles demandes.

Les dépenses sont évaluées à 8 736,04 €. Elles comprendraient :

- La réalisation des documents de communication puis leur diffusion par la chargée de mission Environnement-Énergies-Climat du Pays du Mans,
- L'édition des supports de communication et/ou relais presse

Calendrier prévisionnel du projet : **16/06/2014 au 31/03/2015**

À ce titre, la Bureau syndical sollicite une subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du programme Leader et propose les plans de financement suivants :

#### ➤ Plan de financement général de l'action :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Réalisation des documents de communication, diffusion, ... - Ingénierie Chargée de mission environnement	6 175,46 €	Etat (préciser source(s))	
		Région	...
		Département	...
		Commune	
		Communautés de Communes	
Edition des supports de communication et/ou relais presse	4 325, 00 €	<b>Concours FEADER sollicité</b>	<b>4 017,57 €</b>
		Autofinancement (pays)	6 482,89 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 500,46 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>10 500,46 €</b>

**Plan de financement au regard des dépenses éligibles au titre du FEADER  
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du  
programme Leader du Pays du Mans :**

Sur les 46 communes du Pays du Mans, 32 communes n'appartiennent pas à Le Mans Métropole et 14 communes composent le territoire de Le Mans Métropole. Ce territoire n'étant pas éligible au titre du FEADER, un prorata a été appliqué sur les dépenses générales afin de connaître les dépenses éligibles.

*Mode de calcul : 46 communes au total = 32 communes Pays du Mans hors Le Mans Métropole + 14 communes sur Le Mans Métropole => soit 32/46 éligible à Leader.*

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Réalisation des documents de communication, diffusion, ... - Ingénierie Chargée de mission environnement	4 295,97 €	Etat (préciser source(s))	
		Région	...
		Département	...
		Commune	
		Communautés de Communes	
Edition des supports de communication et/ou relais presse	3 008,70 €	<b>Concours FEADER sollicité</b>	<b>4 017,57 €</b>
		Autofinancement (pays)	3 287,10 €
<b>TOTAL EMPLOI</b>	<b>7 304,67 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>7 304,67 €</b>

➤ *Le Bureau Syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :*

- *L'engagement du Pays du Mans dans la réalisation, l'édition et la diffusion d'outils de communication relatifs au Plan Climat-Énergie Territorial du Pays du Mans,*
- *Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader du Pays du Mans,*
- *En cas d'obtention d'un montant inférieur de FEADER ou d'une augmentation du coût de l'opération, s'engage à ce que le Syndicat Mixte du Pays du Mans, prenne la différence en autofinancement,*
- *Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se référant à cette décision,*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe  
**Syndicat Mixte  
du Pays du Mans**  
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS  
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.22  
contact@paysdumans.fr

  
**LE PRESIDENT  
Jean-Claude BOULARD**

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2014

Publication : 23/06/2014

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



Siège social : Le Mans  
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 13

Délibération  
**Vendredi 6 juin 2014**  
Locaux du Pays, 40 rue de la Galère 72000 LE MANS

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 28 mai 2014 pour la séance du vendredi 6 juin 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Installation du Bureau et modalités de fonctionnement commun avec celui du SCoT
- Echanges sur le projet de Pôle Métropolitain « G8 Le Mans – Sarthe »
- Point financier
- Autorisation de travail à temps partiel des agents
- Attribution de subventions
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Avenant à la CDL Département en cours
- Examen du Règlement intérieur
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mmes Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Samuel Chevallier, Gilles Leproust, Claude Lorient (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut, M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine) ; M. Sébastien Gouhier (CC Orée de Bercé Béloinois).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, M. Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Mme Nathalie Dupont (CC Orée de Bercé Béloinois), M. Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), M. Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Etaient également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaient également présents pour le SCoT :

Madame Sylvie Cabaret (directrice), M. Julien Roissé (chargé de mission).

Point ajoutés à l'ordre du jour :

- Sollicitation pays dans le cadre de Leader pour PCET et projet famille à énergie positive,
- Sollicitation pays dans le cadre du NCR 2012/2015 de Le Mans Métropole pour animation du Conseil de développement du pays du mans et de son agglomération,
- ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de cette association nationale,
- Autorisation aménagement et agencement salle de réunion du pays,
  - o Accord unanime du Bureau syndical pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

### Bureau syndical

Vendredi 06 juin 2014

---

#### **ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de l'association**

Monsieur le Président indique que le Bureau syndical doit se positionner sur une participation éventuelle du Pays du Mans au sein de Conseil d'Administration de l'association nationale ETD à laquelle adhère le pays depuis plusieurs années et sachant que durant le mandat précédent, Monsieur René Logereau - Vice-Président en charge du Tourisme représentait la structure au CA.

Avant tout échange sur le sujet, l'objet d'ETD est rappelé à savoir :

- Réunissant intercommunalités, collectivités de tous niveaux, structures de projets, associations d'élus et réseaux nationaux, ETD constitue un lieu ouvert d'échanges et de débats entre tous les acteurs du développement territorial. L'observation des modalités de coopération entre collectivités est un axe majeur des travaux d'ETD, qu'il s'agisse de coopération entre collectivités de même rang à l'échelle de territoires plus vastes ou entre des collectivités de niveau différent.
- Par ailleurs, ETD propose des formations et séminaires techniques et thématiques à destination des élus et techniciens des collectivités ainsi qu'un service d'accompagnement juridique.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré décide unanimement de :**

- Continuer à adhérer à ETD
- Se porter candidat pour être membre du Conseil d'Administration d'ETD
- Désigner Madame Véronique CANTIN – Vice-présidente du Pays du Mans en charge des finances, marchés publics, contractualisations et partenariats pour représenter la structure au sein d'ETD et de son CA
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document se référant à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe  
**Syndicat Mixte  
du Pays du Mans**  
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS  
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.23  
contact@paysdu Mans.fr



Réception par le préfet : 23/06/2014 **Le Président**  
Publication : 23/06/2014 **Jean-Claude BOULARD**

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Siège social : Le Mans  
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Délibération**  
**Vendredi 6 juin 2014**  
*Locaux du Pays, 40 rue de la Galère 72000 LE MANS*

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 28 mai 2014 pour la séance du vendredi 6 juin 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Installation du Bureau et modalités de fonctionnement commun avec celui du SCoT
- Echanges sur le projet de Pôle Métropolitain « G8 Le Mans – Sarthe »
- Point financier
- Autorisation de travail à temps partiel des agents
- Attribution de subventions
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Avenant à la CDL Département en cours
- Examen du Règlement intérieur
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mmes Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CdC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Samuel Chevallier, Gilles Leproust, Claude Lorient (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CdC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut, M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vasseur (CdC Portes du Maine) ; M. Sébastien Gouhier (CdC Orée de Bercé Bélois).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, M. Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Mme Nathalie Dupont (CdC Orée de Bercé Bélois), M. Franck Breteau (CdC Bocage Cénomans), M. Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Etaiement également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaiement également présents pour le SCoT :

Madame Sylvie Cabaret (directrice), M. Julien Roissé (chargé de mission).

Point ajoutés à l'ordre du jour :

- Sollicitation pays dans le cadre de Leader pour PCET et projet famille à énergie positive,
- Sollicitation pays dans le cadre du NCR 2012/2015 de Le Mans Métropole pour animation du Conseil de développement du pays du mans et de son agglomération,
- ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de cette association nationale,
- Autorisation aménagement et agencement salle de réunion du pays,
  - o Accord unanime du Bureau syndical pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

*Délibération*

*Bureau syndical  
du vendredi 06 juin 2014*

---

## Sollicitation NCR 2012-2015 de Le Mans Métropole

Monsieur le Président propose de solliciter la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Nouveau Contrat Régional 2012-2015 de Le Mans Métropole, pour l'animation du Conseil de développement du Pays du Mans et de son agglomération, selon le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	TTC	Participations financières			%
		Région	NCR		
Ingénierie (action n°25)	10 000 €			8 000 €	80
		Pays du Mans		2 000 €	20

*Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide unanimement :*

- *de solliciter la Région des Pays de la Loire dans le cadre du NCR 2012-2015 de Le Mans Métropole au titre de l'action n°25.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe  
**Syndicat Mixte  
du Pays du Mans**  
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS  
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.32  
contact@paysdumans.fr

**Le Président**  
Jean-Claude BOULARD

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2014  
Publication : 23/06/2014

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Siège social : Le Mans  
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 13

**Délibération**  
**Vendredi 6 juin 2014**  
Locaux du Pays, 40 rue de la Galère 72000 LE MANS

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 28 mai 2014 pour la séance du vendredi 6 juin 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

- Installation du Bureau et modalités de fonctionnement commun avec celui du SCoT
- Echanges sur le projet de Pôle Métropolitain « G8 Le Mans – Sarthe »
- Point financier
- Autorisation de travail à temps partiel des agents
- Attribution de subventions
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Avenant à la CDL Département en cours
- Examen du Règlement intérieur
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mmes Véronique Cantin, M. Max Passelaigue (CdC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Samuel Chevallier, Gilles Leproust, Claude Lorient (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M. Jacky Marchand (CdC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut, M. Jean-Luc Cosneau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vavasseur (CdC Portes du Maine) ; M. Sébastien Gouhier (CdC Orée de Bercé Bélois).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, M. Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Mme Nathalie Dupont (CdC Orée de Bercé Bélois), M. Franck Breteau (CdC Bocage Cénomans), M. Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Etaient également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaient également présents pour le SCoT :

Madame Sylvie Cabaret (directrice), M. Julien Roissé (chargé de mission).

Point ajoutés à l'ordre du jour :

- Sollicitation pays dans le cadre de Leader pour le PCET et le projet familles à énergie positive,
- Sollicitation pays dans le cadre du NCR 2012/2015 de Le Mans Métropole pour animation du Conseil de développement du pays du mans et de son agglomération,
- ETD : Adhésion du pays, participation au CA et désignation d'un membre du Bureau pour représenter la structure au sein de cette association nationale,
- Autorisation aménagement et agencement salle de réunion du pays,
  - o Accord unanime du Bureau syndical pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

Bureau syndical du vendredi 06 juin 2014

### **Défi « Familles à énergie positive » : Engagement et conventionnement Demande de subvention FEADER / LEADER**

Monsieur le Président indique que l'équipe du Pays du Mans a participé, en interne, à l'édition 2012-2013 du défi « Familles à énergie positive ». Avec 22 % d'économie d'énergie, l'économie financière totale est évaluée entre 600 € à 1 755 € selon l'énergie utilisée. L'année suivante, le Comité syndical du Pays du Mans a délibéré unanimement pour que le territoire participe à l'édition 2013-2014 du défi. Ainsi, 62 familles participent à ce défi qui s'est achevée au printemps.

Suite à l'expérimentation menée et à la participation à l'édition 2013-2014, il est proposé au Pays du Mans se s'engager dans l'édition 2014-2015 du défi « Familles à énergie positive ».

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission environnement, qui propose de cibler pour cette nouvelle édition sur des familles en précarité énergétique.

L'objectif de ce nouveau défi serait d'accompagner 12 équipes, chacune composée de 5 à 10 familles, pour réaliser au minimum 8 % d'économies d'énergie entre le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et le 30 avril 2015, en appliquant des gestes simples au quotidien dans son logement (énergie et eau) et lors de ses déplacements.

Les dépenses sont évaluées à 9 040,36 €. Elles comprendraient :

- le suivi des familles et le prêt de matériel par l'Espace Info-Énergie pendant 5 mois,
- l'impression de support de communication et un relais presse,
- l'organisation d'un événement de lancement, de mi-parcours et de clôture,
- l'animation du projet par la chargée de mission Environnement-Énergies-Climat du Pays du Mans.

Calendrier prévisionnel du projet : **16/06/2014 au 31/07/2015**

À ce titre, la Commission sollicite une subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du programme Leader et propose les plans de financement suivants :

#### ➤ Plan de financement général de l'action :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Communication (Impression support, relais presse,....)	700,00 €	Etat (préciser source(s))	
		Région	...
		Département	...
		Commune	
Logistique (Organisation événements lancement, ...)	1 400, 00 €	Communautés de Communes	
Animation - Prestation Espace Info-Energie	2 000,00 €	<b>Concours FEADER sollicité</b>	2 651,84 €
Animation - Ingénierie Chargée de mission environnement	4 940,36 €		
		Autofinancement (pays)	6 388,52 €
<b>TOTAL EMPLOI</b>	<b>9 040,36 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>9 040,36 €</b>

**Plan de financement au regard des dépenses éligibles au titre du FEADER  
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du  
programme Leader du Pays du Mans :**

Sur les 12 équipes participantes au Défi « Familles à énergie positive » (édition 2014-2015), 8 équipes seraient situées sur le territoire du Pays du Mans (hors Le Mans Métropole) et 4 équipes seraient situées sur Le Mans Métropole. Ce territoire n'étant pas éligible au titre du FEADER, un prorata a été appliqué sur les dépenses générales afin de connaître les dépenses éligibles.

Mode de calcul : 12 équipes au total = 8 équipes Pays du Mans hors Le Mans Métropole + 4 équipes sur Le Mans Métropole => soit 8/12 éligible à Leader.

\*\* Compte-tenu du fait que le projet est une 2<sup>ème</sup> édition, une dégressivité est appliquée sur le concours FEADER sollicité. Mode de calcul = montant éligible x 55 % x 80 %.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Communication (Impression support, relais presse,...)	466,67 €	Etat (préciser source(s))	
		Région	...
		Département	...
		Commune	
Logistique (Organisation événements lancement, ...)	933,33 €	Communautés de Communes	
Animation - Prestation Espace Info-Énergie	1 333,33 €	Concours FEADER sollicité **	2 651,84 €
Animation - Ingénierie Chargée de mission environnement	3 293,57 €		
		Autofinancement (pays)	3 375,07 €
<b>TOTAL EMPLOI</b>	<b>6 026,91 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>6 026,91 €</b>

➤ *Le Bureau Syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :*

- *L'engagement du Pays du Mans dans l'édition 2014-2015 de ce nouveau défi,*
- *Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader du Pays du Mans,*
- *En cas d'obtention d'un montant inférieur de FEADER ou d'une augmentation du coût de l'opération, s'engage à ce que le Syndicat Mixte du Pays du Mans, prenne la différence en autofinancement,*
- *Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se référant à cette décision,*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe  
**Syndicat Mixte  
du Pays du Mans**  
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS  
Tél. 02.43.61.23.23 - Fax 02.43.61.23.32  
contact@paysdumans.fr



**LE PRESIDENT  
Jean-Claude BOULARD**

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2014

Publication : 23/06/2014

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

*Bureau syndical du vendredi 06 juin 2014*

### **Autorisation de travail à temps partiel des agents**

Monsieur le Président indique aux membres présents qu'il appartient au Bureau du Pays du Mans de fixer les modalités de travail à temps partiel des agents qui pourraient en faire la demande et qu'il relève de la compétence du Président d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande, à exercer ses fonctions à temps partiel.

#### Rappel les conditions d'autorisation :

- les agents bénéficiaires doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet,
- le temps partiel ne pourra être inférieur à 50 % du temps complet,
- l'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an, renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresse doivent être faites,
- l'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserves des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.
- sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.
- à l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut,
- pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.

#### Il est proposé que :

- le travail à temps partiel puisse être accordé aux agents qui en feraient la demande, sous réserves des nécessités du fonctionnement du service, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.
- les agents bénéficiaires occupent nécessairement un emploi permanent créé à temps complet,
- le temps partiel ne peut être inférieur à 50 % du temps complet,
- l'autorisation doit être accordée pour des périodes comprises entre 6 mois et 1 an, renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. Au-delà de ces 3 ans, une demande et une autorisation expresse doivent être faites,
- sous réserve des dispositions ci-dessus mentionnées, il est possible aux agents de cumuler successivement plusieurs périodes de travail à temps partiel.
- à l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut,
- pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, décide unanimement d'instituer le travail à temps partiel au Pays du Mans pour les agents qui en feraient la demande et sous réserve d'acceptation du Président.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe  
Acte de l'Assemblée exécutoire

Syndicat Mixte  
du Pays du Mans

Reception par le préfet : 23/06/2014  
Publication : 29/06/2014  
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS  
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.24  
contact@paysdumans.fr

Par l'Assemblée  
par délégation  
**Le Président**  
Jean-Claude BOULARD

# Syndicat Mixte du Pays du Mans

## Délibération

Bureau syndical du vendredi 06 juin 2014

### Attribution de Subventions

Monsieur le Président propose au bureau d'étudier les dossiers de demandes de subventions émanant de divers contrats (Nouveau Contrat Régional 2012-2015 – Programme Européen Leader – Convention de Développement Local avec le Conseil Général) :

#### ➤ CDL Département :

MAITRE D'OUVRAGE	Projet	Montant global	Subvention sollicitée
Jeunesses sportives de Coullaines	Achat de matériel (M Rouillon)	1 461.50 €	733.75 €
Foyer socio-éducatif collège Jean Rostand Sainte Jamme-sur-Sarthe	Achat matériels informatique (M Rebré)	2 130.99 €	1 065.49 €
Association Notre Dame des champs	Restauration des fresques (M Rebré)	1 483.04 €	741.52 €
Club des retraités de Coullaines	Achat de matériel (M Rouillon)	506.80 €	253.40 €
Club Cynophile du Pays du Maine	Raccordement ERDF (M Fontaine)	15 434.93 €	2 500 €
Zutano bazar	Achat informatique (Mme N'kaloulou)	2 395.30 €	718.50
Compagnie à 3 branches	Mise en place d'un recueil (Mme N'kaloulou)	7 224 €	3 612 €
Club omnisports de Coullaines	Matériel pour la section gymnastique (M Rouillon)	1 061.28 €	530.64 €
Mjc Joué l'Abbé	Achat sono portable (M Rebré)	804.60 €	402.30 €
Ecole primaire saint Julien	Achat informatique (Mme Rivron)	5 000 €	2 500 €
La flambée de l'Epau	Renovation cabaret le Patis (Mme Heuzé)	11 555.39 €	6 049.02 €
Ludothèque Planet jeux	Achat de matériel (M Fontaine)	3 500 €	1 400 €
Aide aux hébergements touristiques durables	M. Erick Gerard (Mme Rivron)	6 293.08	2 000 €
Ville de Coullaines	Achat de 3 VTT pour les agents de la tranquillité publique (M Rouillon)	2 013.47 €	1 006.47 €
Association Mavibel	Achat de matériel (M Rouillon)	858.99 €	429.49 €
Commune de la Bazoge	Rénovation de l'espace sportif Claude Fortin (Mme N'kaloulou)	44 800 €	12 000 €
Compagnie à 3 branches	Achat de matériel (Mme N'kaloulou)	2184 €	655.20 €

#### ➤ NCR 2012-2015 du Pays du Mans :

MAITRE D'OUVRAGE	Projet	Montant global	Subvention sollicitée
Ville du Mans	Action n°37 - Aménagement d'un jardin sur le thème du verger Cité Plantagenêt	200 000 €	40 00 €

➤ **Programme européen LEADER** : dossiers (validés en comité de programmation du 26 février 2014)

Maître d'ouvrage	Projet	Action	Montant éligible HT	Subvention sollicitée	Taux de subvention
Syndicat mixte du Pays du Mans	Animation-gestion du prog. Leader 2014	4 « Animation »	63 959,46€	35 177,70 €	55 %
Commune de Saint Pavace	Signalétique mare découverte	3.1 « sentiers d'interprétation »	4 760 €	1 570,80 €	33 %
Commune de Montbizot	Aménagements de la halte TER	3.3 «services à la population »	59 620,40 €	29 810,20 €	50 %
Association Adeas-Civam 72	Baromètre Développement durable	2.2.2 « formation-information »	7 193,22 €	3 956,27 €	55 %
Syndicat mixte du Pays du Mans	Coopération tourisme durable 2014	4 « Coopération »	6 369,54 €	3 503,24 €	55 %

➤ **Programme Local de Prévention des Déchets du Pays du Mans avec l'ADEME** :

Maître d'ouvrage	Projet	Action	Montant éligible HT	Subvention sollicitée	Taux de subvention
CIAS du Belinois	Animation refuge à papillons – jardinage sans phytosanitaires	Action N°9 – Produits dangereux, collectes et alternatives (jardinage au naturel)	632.90 €	443.03 €	70%
CdC des Portes du Maine	Animations compostage à Ballon	Action PLPD N°1.2 – Promotion du compostage	207.00 €	144.90 €	70%

- *Après examen de l'ensemble des demandes de sollicitations, le Bureau à l'unanimité valide l'attribution des subventions dans le cadre des procédures contractuelles comme mentionnées ci-dessus.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme,

Département de la Sarthe  
**Syndicat Mixte  
du Pays du Mans**  
40, rue de la Galère - 72000 LE MANS  
Tél. 02.43.51.23.23 - Fax 02.43.51.23.32  
contact@paysdumans.fr



**Le Président**  
Jean-Claude BOULARD

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2014

Publication : 23/06/2014

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation